



## La région Bourgogne-Franche-Comté et la Caisse des Dépôts signent un accord-cadre en faveur de l'aménagement durable du territoire et du développement économique

Besançon, le 28 mars 2017 - Marie-Guite Dufay, présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté, et Antoine Bréhard, directeur régional de la Caisse des Dépôts, ont signé, ce jour, un accord pluriannuel de partenariat en faveur des projets du territoire centrés autour de deux enjeux majeurs :

- ✓ **la promotion d'un aménagement équilibré et durable du territoire régional**, objet du futur schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ;
- ✓ **le soutien à l'emploi et au développement économique**, selon les orientations définies par le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

### 7 axes principaux de collaboration définis

- Accompagner un aménagement durable du territoire, qui prend en compte le développement de l'entrepreneuriat et la redynamisation des centres-bourgs.
- Accélérer la transition écologique et énergétique en soutenant la mise en œuvre d'un outil régional en faveur des projets d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique des bâtiments publics et des logements.
- Soutenir le développement économique et l'économie sociale et solidaire.
- Renforcer le potentiel touristique de la région en déployant l'hébergement dans les massifs et en valorisant le patrimoine historique, gastronomique, œnologique, thermal et fluvial du territoire.
- Consolider l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, en particulier autour de la Société d'accélération du transfert de technologies (SATT) et des incubateurs.
- Développer les transports et les nouvelles solutions de mobilité.
- Favoriser l'aménagement numérique du territoire.

Pour ce faire, la région, dans le cadre de l'exercice de ses compétences mobilisera ses moyens d'ingénierie et financiers en accompagnant notamment les projets porteurs d'une forte plus-value en faveur de l'emploi et les actions innovantes ou exemplaires en matière de développement des territoires.

La Caisse des Dépôts, quant à elle, met à la disposition de la région son expertise, notamment dans le cadre des appels à projets du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), un soutien à l'ingénierie de projets par le co-financement d'études, sa capacité de financement des équipements, infrastructures et bâtiments publics, et d'investissement dans des projets publics ou privés.

---

### **À propos du groupe Caisse des Dépôts**

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique, démographique et sociale.

### **Contacts presse**

#### **Pour la région Bourgogne-Franche-Comté**

Marie Souverbie | 03 80 44 34 66 | [marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr)

Hélène Wokowski-Pierre | 03 81 61 61 08 | [helene.wokowski@bourgognefranche-comte.fr](mailto:helene.wokowski@bourgognefranche-comte.fr)

#### **Pour le groupe Caisse des Dépôts**

Thierry Hennechart | 06 78 13 53 50 | [thierry.hennechart@caissedesdepots.fr](mailto:thierry.hennechart@caissedesdepots.fr)

 [@CDC\\_BFC](https://twitter.com/CDC_BFC)

---